

Intitulé de l'épreuve : Civilisation - SAEO

Nombre de copies : _____

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

L'intégration régionale est-elle possible en Asie ?

Au sens d'Huntington (Le choc des civilisations, 1993) l'Asie concentre quatre civilisations : hindouiste, confucienne, shintoïste et islamique. Au regard de cette diversité culturelle, il apparaît que l'"Asie" est avant tout une réalité géographique : au sens large, elle désigne un continent bordé par l'Océan à l'Ouest, par l'Océan Arctique au Nord, tandis que l'Océan Indien délimite sa frontière méridionale et que l'Océan Pacifique marque ses extrémités à l'Est et au Sud-Est. C'est par ailleurs le continent le plus peuplé au monde, avec 4,3 milliards d'habitants. En raison de son immensité géographique et de son poids démographique, il est plus pertinent de décomposer l'Asie en différentes sous-régions ; par convention, on en dénombre trois : l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Mongolie, Japon), Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh, Afghanistan, Sri Lanka, Maldives, Népal, Bhoutan), Asie du Sud-Est (Birmanie, Thaïlande, Cambodge, Laos, Vietnam, Malaisie, Singapour, Brunei, Philippines, Timor-Leste, Indonésie).

Cette diversité amène à s'interroger sur les perspectives d'intégration régionale en Asie. La notion d'intégration régionale renvoie à un processus de resserrement des liens (sociaux, économiques, culturels...) entre États membres d'une même région, à la recherche d'un bénéfice mutuel (prosperité économique, diminution des tensions, amélioration de la compréhension mutuelle...). L'exemple de coopération régionale le plus abouti est celui de l'Union Européenne, mise en place par le traité de Maastricht de 1992, suite à un processus esquisé en 1957 avec la création de la CEEA. L'UE a permis de désamorcer les conflits en Europe en instaurant un dialogue politique permanent entre États membres (ce qui lui a valu le prix Nobel de la paix) et a permis d'accroître leurs richesses grâce à des programmes économiques communs, et au marché unique. Au vu des bénéfices de l'intégration régionale, on peut ainsi s'interroger sur les perspectives de concrétisation d'un tel processus en Asie.

Ainsi, dans quelle mesure une intégration régionale approfondie et pérenne

N°

1 / 1

est-elle envisageable en Asie?

Les sous-régions asiatiques partagent des référentiels culturels communs, et ont connu des tentatives d'intégration anciennes (I. A). Dans la seconde moitié du XX^e, de nouveaux processus d'intégration régionale aboutissent au niveau infrarégional, tandis que les interdépendances économiques se renforcent au niveau du continent (I. B). Toutefois, cette dynamique apparaît de surcroît volatile, voire compromise, ce qui n'est pas sans susciter des tensions à l'échelle internationale (II. A). Il convient dès lors de soutenir les enceintes régionales multilatérales, et de veiller à déamorcer les tensions naissantes.

*

*

*

Les trois sous-ensembles géographiques asiatiques sont marqués par des identités partagées. Sur cette base, des projets d'intégration régionale ont été peusés par les pays qui les composent. (I. A)

*

En Asie de l'Est, la culture chinoise et confucéenne (le confucianisme est apparu au VI^e siècle avant JC) s'est largement diffusée dans les pays voisins. Ainsi, au VII^e le Japon mettrait en place la "réforme Taika" pour moderniser ses institutions en suivant le modèle chinois. Avant que la Corée et le Japon n'élaborent leurs propres alphabets (respectivement le hanqul, et les hiragana - katakana) ces deux pays employaient les idéogrammes chinois. Par ailleurs le bouddhisme pratiqué en Asie de l'Est est celui du "grand véhicule" (mahayana), ce qui constitue un autre trait commun.

2. Asie du Sud en tant qu'ensemble partage une histoire commune. Apparu au III^e siècle avant JC, l'empire hindou d'Ashoka règne sur le sous-continent indien, tandis que l'empire moghol (XVI^e - XVIII^e siècle) le domine à son tour jusqu'à la colonisation britannique (XVIII^e - XX^e siècle). De plus, l'Asie du Sud concentre des religions dites "dharmaïques" (hindouisme, jaïnisme, sikhisme...) qui lui sont propres.

3. Asie du Sud-Est se divise en deux sous-ensembles. Tout d'abord, sa partie continentale dite "péninsule indochinoise", à majorité bouddhiste (du "petit véhicule" - hinayana - à l'exception du Vietnam, où est pratiqué le bouddhisme mahayana). Ensuite, sa partie insulaire dite "Insulinde" et où domine l'Islam qui s'y est implanté à partir du XIII^e siècle. L'Insulinde est historiquement un "hub" commercial, avec des flux maritimes transitant par des points-clés tels que Malacca (l'État sultanat au début du XV^e siècle), alors plaque tournante du commerce des épices.

*

*

N°

218

À la fin du XX^e siècle, des projets d'intégration régionale ont été esquissés, sans aboutir.

En 1942, l'Empire du Japon se lança dans une entreprise coloniale en instituant la "Sphère de prospérité de la Grande Asie orientale". Bien que relevant avant tout d'une idéologie impérialiste, la propagande japonaise relative à ce projet met en avant un pansionisme et une volonté de fédérer l'Asie, comme explicité dans son slogan "Hokko, Ichibu" ("mettre les huit coins sous un même toit").

Dans les années 60, la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie projettent de fusionner afin de rassembler le monde malais en une seule entité. ^{projet "Nepholindo"} Néanmoins, le projet n'aboutit pas, suite au lancement en 1963 de la "Konfrontasi" par Sukarno à l'encontre de la Malaisie (au motif que cette dernière n'avait pas suffisamment pris en compte les aspirations politiques des populations de l'île de Bornéo avant de la intégrer dans la Fédération de Malaisie), révélant ainsi des tensions entre pays voisins en dépit d'une identité commune.

*

*

Si les premières tentatives d'intégration n'aboutissent pas, les pays asiatiques mettent en place de nouveaux processus dans la seconde moitié du XX^e siècle, lesquels connaissent davantage de succès.

*

*

*

Dès les années 60, les États asiatiques lancent de nouveaux processus d'intégration régionale. En parallèle, l'intégration économique se consolide. Toutefois, une identité commune à l'ensemble du continent peine à émerger. (I. B).

*

En Asie du Sud, la première ministre indienne Indira Gandhi pose une identité propre au sous-continent indien, et souhaite l'instauration de l'ingérence extérieure : cette volonté prend la forme de la "doctrine Indira" dans les années 70, suite à la "doctrine Monroe" (1823) américaine, qui vise à sanctuariser le sous-région et en particulier l'Océan Indien. Cette doctrine est modifiée par son successeur Rajiv Gandhi qui énonce la "doctrine Rajiv" ^(années 80), laquelle prône une implication accrue de l'Inde à l'échelle de l'Asie du Sud. À cette fin, il contribue à la mise en place de la SAARC (1985), organisation régionale de coopération, et également de l'intervention indienne après le coup d'État aux Maldives (années 80) et dans le cadre de la guerre civile au Sri Lanka (1983-2009) en 1987. Sa mise en place de l'IORA (Indian Ocean Rim Association) dans les années 70 s'inscrit également dans ce paradigme.

l'Asie du Sud-Est est la région qui connaît l'intégration la plus poussée. En 1967, la Déclaration de Bangkok met en place l'ASEAN. Créée dans un contexte de guerre froide, autour d'États alliés des États-Unis, l'organisation a à l'origine pour but

N°

318

essentielle de limiter les riparations régionales de la guerre menée par les Américains au Vietnam (1965-1975). De fait, l'ASEAN ne devient véritablement active qu'à partir des années 90. Notamment, elle adopte le traité de Bangkok (1995) qui déclare l'Asie de l'Est exempte d'armes nucléaires, et met en place différents formats de dialogue régionaux inclusifs : Forum régional de l'ASEAN (1993) pour traiter des questions de sécurité, ASEAN + 3 en 1997 (Chine, Japon, Corée du Sud) puis ASEAN + 6 en 2005 (ASEAN + 3 + Inde, Australie, Nouvelle-Zélande).

En comparaison de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est apparaît fortement intégrée au plan politique. Pour cause, les différends qui opposent les pays majeurs de la région que sont la Chine, la Corée du Sud et le Japon. En effet la Chine a une relation tendue avec le Japon pour des raisons historiques (colonisation de la Mandchourie en 1937, guerre d'agression contre la Chine en 1937, vol de Nankin en 1937 - documenté par les journalistes Iris (Chung) mémorielles (Contentieux concernant des manuels scolaires révisionnistes japonais...) ou encore territoriaux (question des îles Senkaku / Diaoyu, nationalisées par le Japon en 2012). La Corée a également des relations tendues avec le Japon pour des raisons analogues : colonisation en 1912, Contentieux mémoriel concernant les "femmes de réconfort" (environ 200 000 femmes coréennes prostituées de force par l'armée japonaise pendant la guerre du Pacifique), conflit territorial autour des îles Takeshima / Dokdo. De son côté, le Japon craint la montée en puissance de la Chine (qui l'a détrôné de la 2^{ème} place mondiale en terme de PIB) et les velléités régionalistes qui l'accompagnent et n'offrent pas de claire repentance pour les exactions commises au XX^e siècle (visites au temple Yasukuni des premiers ministres japonais, qui sont entrecroisés des criminels de guerre). Enfin, la Chine tolère mal la proximité entre la Corée du Sud et les États-Unis (sanctions contre la Corée du Sud suite au déploiement du bouclier antimissiles américain THAAD en 2017). Pour ces raisons, l'intégration politique est beaucoup plus en Asie de l'Est.

* * *

À la faveur de la dynamique de mondialisation économique enclenchée dès la seconde moitié du XX^e siècle (accords du GATT en 1947, qui libéralisent les échanges) l'intégration économique de l'Asie s'accomplit à un rythme remarquable. Le voisinage économique des États asiatiques est fondé sur la complémentarité de leurs appareils productifs, laquelle permet un développement séquentiel et riche du continent, selon la dynamique décrite par le "thème des aires sauvages". Ainsi, les pays asiatiques se développent grâce à leur ouverture internationale, et en remontant progressivement les chaînes de valeur avant de décoller à leur tour, ce qui stimule la dynamique de développement : c'est à cette aune que s'analyse le développement économique spectaculaire des "dragons" (Corée du Sud, Taïwan, Hong-kong, Singapour) dans les années 60, puis des "tigres" de l'Est asiatique. (Vietnam, Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines) dans les années 70-80, ou encore de la Chine après les "quatre modernisations" lancées par Deng Xiaoping en 1978, qui marquent le début pour la Chine d'une économie de

Intitulé de l'épreuve : Civilisation - SAEO

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

marché et préfigurent son insertion dans le commerce international. Aujourd'hui, 60% des échanges commerciaux des États asiatiques se font à l'échelle de l'Asie, et les répercussions globales de la crise asiatique de 1997, partie de Thaïlande a mis en lumière les interdépendances économiques et financières à l'échelle du continent. De cette prise de conscience est née l'Initiative de Chiang Mai (2000) dans le cadre de l'ASEAN + 3 : il s'agit d'un fonds monétaire visant à se prémunir d'une future crise financière à l'échelle asiatique, fédérant ainsi une volonté d'abord de monnaie multilatérale de un enjeu affectant l'ensemble des États asiatiques. Le RCEP signé en 2020 et entré en vigueur en 2022 (qualifié par le CNUCED de "nouveau cadre de granite de l'économie internationale") va encore approfondir cette intégration économique.

*

*

En revanche, si des intégrations régionales politiques se désirent, et que les liens économiques entre États asiatiques sont substantiels, il reste qu'une identité asiatique propre à l'Asie et sur laquelle pourrait se fonder un projet politique pan-asiatique peine à émerger. Si des figures comme l'ex-premier ministre indonésien Mahathir et l'ex-premier ministre singapourien Lee Kwan-yeo affirmaient l'existence de "valeurs asiatiques" propres au continent, ce concept n'a pas trouvé de concrétisation politique. De plus, l'article "Culture or destiny" (1994, Foreign Affairs) de Lee Kwan-yeo (qui exposait notamment l'incompatibilité des valeurs dites "occidentales", comme les droits de l'Homme ou la démocratie, en Asie) a été fermement critiqué par Kim Dae-jung (qui lui répond dans un article intitulé "Is culture destiny?" par le même annuaire dans Foreign Affairs) célèbre dissident pendant la dictature sud-coréenne (1961-1988) et futur président sud-coréen, qui démontre les arguments culturalistes de Lee.

*

*

*

N°

518

- Aujourd'hui, l'intégration régionale en Asie apparaît menacée. (II.A).

*

L'ASEAN présente de multiples carences : la méthode de coopération souple qu'il promeut ("Asian Way") et qui évite la non-ingérence en principe de base, limite l'ambition de l'organisation. Ainsi, malgré l'activisme du premier ministre cambodgien Hun Sen (le Cambodge assure actuellement la présidence de l'ASEAN) qui préside en faveur d'une grève pour des détenus birmanis condamnés à la peine de mort (en raison de leur désaccord politique), ceux-ci ont été exécutés par la justice birmane d'ici 2022. Par ailleurs, il apparaît peu efficace pour régler des enjeux d'intérêt commun : ainsi, en dépit d'un accord de 2002 entre ses membres pour la lutte contre la pollution de l'air transfrontalière, les épisodes de "haze" (brumes denses, causée par la culture sans brûles post-récolte surtout en Malaisie et en Indonésie pour la culture de l'huile de palme) continuent à survenir, surtout du problème sanitaire. De plus, l'identité régionale de l'ASEAN reste incertaine : ce thème est peu central en politique intérieure, et l'ASEAN n'a jamais été évoqué pendant une campagne politique dans l'un de ses États membres.

En Asie du Sud, la perspective d'intégration est compromise par les tensions entre États voisins : Inde - Pakistan autour du Cachemire, Inde - Bangladesh autour de l'immigration bangladaise illégale, Pakistan-Afghanistan autour de la frontière ("ligne Durand") rejetée par l'Afghanistan. De plus, le rejet de l'intervention indienne de 1967 par les Sri Lankais (qui a conduit au retrait des forces indiennes en 1987) a maintenu les limites de la coopération régionale en matière de sécurité. Par ailleurs, l'Inde apparaît aujourd'hui fortement tournée vers l'Est, plus prospère, et à laquelle elle souhaite arrimer sa propre croissance ("Look East Policy" lancée dans les années 90).

En Asie de l'Est, les tensions inter-étatiques compromettent leurs liens économiques. Ainsi, à la suite du manifeste anti-Japon en Chine en réaction à la nationalisation du Taiwan par le Japon, les investissements japonais en Chine ont baissé de 1/3. En outre, la dégradation du relations bilatérales remet aussi en cause des équilibres stratégiques : cela a fait advenir quand la Corée du Sud a annoncé son intention de ne pas reconstruire le GSOMIA (un accord trilatéral de sécurité avec les États-Unis et le Japon) - qui elle a finalement renouvelé in extremis - en réaction aux sanctions commerciales que le Japon avait prises pour contester une décision d'un tribunal arbitral imposant à Nipponshiki de dédommager des victimes coréennes du travail forcé pendant la guerre du Pacifique).

Enfin, la Chine compromet par ailleurs de ses actions la mise en place d'une intégration régionale fondée sur le multilatéralisme. En effet, elle cherche à imposer

comme référentiel des organisations ^{et projets} garantissant sa pérennité : Organisation de coopération de l'Asie du Sud-Est (1996), Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (à laquelle le Japon et les États-Unis ont choisi de ne pas participer) ou encore le BR1 (Belt and Road Initiative) lancé en 2014, et caractérisée par une forte opacité. De plus, la Chine mène les processus d'intégration régionale par une action distributive : ingérence au Cachemire indien, mise en place de corridors économiques sino-pakistanaïse ou encore du corridor de développement Indien, lesquels vivent la tension entre l'Inde et les pays voisins qui prennent part à ces initiatives. La Chine dispose par ailleurs de leviers d'influence au sein de l'AIEAN, que ce soit par affinité politique (Cambodge) et/ou par dépendance financière (le BR1 a fait tomber des États asiatiques dans un "piège de la dette" - par exemple le Laos, qui s'est considérablement endetté auprès de la Chine pour construire des infrastructures, en dépit de finances publiques très faibles). Cela l'avantage lors de négociations, par exemple concernant l'élaboration d'un "code de conduite en mer de Chine méridionale", pour lequel la Chine défend la mise en place de restrictions d'accès à cet espace pour les marines non-asiatiques, en violation flagrante de la Convention de Montego Bay (1982).

Enfin, les États asiatiques étant marqués par de fortes tensions internes autour de questions d'identité, cela rend d'autant plus difficile "distinguer" une "communauté" (au sens de Benedict Anderson, c'est-à-dire, d'élaborer un récit idéologique) asiatique. À cet égard on peut citer les tensions hindoues/musulmanes en Inde, Chinoises/Hollaises en Malaisie, Tamouls/Cinghalais au Sri Lanka, entre l'ethnie majoritaire Han et les minorités (Tibétains, Ouïghours, Hanzou...) en Chine, entre Rohingyas/bouddhistes en Birmanie (et également de la majorité bouddhiste envers les autres groupes minoritaires, qui représentent 30% de la population

*

*

*

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de soutenir les processus d'intégration régionale à vocations multilatérales, et d'œuvrer à un dialogue des tensions, dans une région dépourvue de mécanisme de sécurité collective à l'image de l'OTAN.

→ La France est partenaire de développement de l'AIEAN depuis 2021, et dispose dans ce cadre d'un ETI plus enrichi de son savoir-faire. Il convient de soutenir l'AIEAN dans ses démarches d'approfondissement des liens régionaux. L'UE est également un acteur pertinent à cette fin (elle et l'AIEAN ont élaboré d'ailleurs le 4^e anniversaire de leur relations en 2022). L'AIEAN, lancé en 1996 sous l'impulsion du président chinois et de la Kwan-yen, apparaît également comme un cadre pertinent pour approfondir les relations UE-Asie, et de soutenir l'intégration régionale.

N°

7/10

→ So France peut aussi apporter son soutien aux initiatives multilatérales telles que le dialogue de Shanghaï-L2, sur les questions de sécurité et défense

→ Afin de veiller à un rapprochement des positions institutionnelles en Asie, on peut recommander la mise en place d'une diplomatie en "trois 1,5", au moyen de "confidence-building measures" (mesures de confiance et de sécurité) sur le modèle du document de Vienne adopté dans le cadre de l'OSCE.

→ On peut aussi préconiser une réforme de l'ASEAN : par exemple une modulation du principe "d'Asian Way" pour permettre une intégration plus ambitieuse, ou encore la suppression de la règle de contribution équitable au budget de l'ASEAN entre ses membres (en dépit des disparités de PIB, par exemple, entre l'Indonésie et le Laos) et qui nivelle, mécaniquement par le bas le niveau des contributions possibles (indexés sur les capacités de l'UEP le plus pauvre)

→ So France peut aussi encourager à tirer parti des deux Conventions de l'UNESCO sur le patrimoine (1972 matériel et naturel, 2003 immatériel) et qui donnent accès à des financements, afin de construire une identité culturelle asiatique commune et un mémoire partagé.

*

*

*

9. Asie, loin d'être un bloc monolithique, se caractérise par sa forte diversité. Ainsi, l'échelle pertinente pour une intégration régionale semble être davantage les sous-régions que le continent dans son ensemble. Il convient d'encourager ce processus, en ce qu'il permet de dynamiser les liens entre États et de bâtir une prospérité économique commune. C'est pourquoi, dans un contexte où cette dynamique apparaît en péril, il est nécessaire de la redynamiser par des réformes institutionnelles et des projets en commun.